

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AQRAFE

Université McGill
Pavillon James, 845 rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 2T5

Le 14 novembre 2014

Sont présents :

Atkinson, Jim	Cégep Vanier
Balut, Évelina	Université McGill
Beaudoin, Martine	Collège Montmorency
Brousseau, Francis	Université Laval
Côté, Thérèse	Université Sherbrooke
Dalceggio Isabelle	Université de Montréal
De Beaumont, Chantal	Collège Lionel-Groulx
Diwan, Joanne	HEC Montréal
Eclache, Pierre	HEC Montréal
Godin, Gilles	Université Sherbrooke
Ladha, Mariam	HEC Montréal
Maltais, Carole	Cégep de Jonquière
Martel, Yan	Université du Québec à Trois-Rivières
Mc Collough, Marie Édith	HEC Montréal
Méthé, Suzanne	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Noël, Chantal	École Polytechnique Montréal
Perez, Elizabeth	Université de Montréal
Perri, Juliette	Université du Québec à Montréal
Renaud, Danielle	Université de Montréal
Rice, Bronwyn	Université McGill
Sarik, Stéphanie	Concordia
Smyth, Christine	Cégep Héritage
St-Amour, Guylaine	Université du Québec en Outaouais
Tudor, Luiza-Elisabeta	Concordia

ORDRE DU JOUR

- I. Ouverture de l'Assemblée générale et vérification du quorum
- II. Adoption de l'ordre du jour
- III. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale des 25 et 26 avril 20113
- IV. Présentation des états financiers
- V. Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ pour l'organisation de la conférence CASFAA à l'Université Laval au printemps 2015
- VI. Élection des officiers du Comité exécutif de l'AQRAFE :
 - Postes d'un mandat de deux ans (à renouveler lors de l'AG de 2016-2017) :
 - Président(e)
 - Vice-président(e) aux finances
 - Vice-président(e) aux affaires collégiales
 - Poste d'un mandat d'un an (à renouveler lors de l'AG de 2015-2016) :
 - Vice-président(e) aux affaires internes et communication
 - Nomination de la présidente sortante comme officier de l'exécutif pour deux ans (fin du mandat lors de l'AG de 2016-2017 au moment du renouvellement du poste de Président(e)).
- VII. Motions de remerciements : Lise Blanchette et Pierre Eclache
- VIII. Levée de l'Assemblée générale

I. Ouverture de l'Assemblée générale et vérification du quorum

Ouverture de l'Assemblée générale à 10h26.

Seize établissements d'enseignement sont présents sur les trente-et-un que compte l'AQRAFE. Le quorum est atteint (taux de représentativité des établissements d'enseignement supérieur à 25% tel que défini dans la Constitution).

II. Adoption de l'ordre du jour

a. Ajouts

VIII. Préoccupation des bureaux d'aide financière vis-à-vis de l'Aide financière

VIII.a. Participation des Cégeps à l'AQRAFE

b. Modification

VIII. Levée de l'Assemblée générale devient IX. Levée de l'Assemblée générale

III. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale des 25 et 26 avril 2013

a. Modifications

En page 1 :

- Atkinson, Jim au Cégep Vanier
- Côté, Thérèse à l'Université Sherbrooke
- Ellie, Wilner à l'Université de Montréal

En page 6

- Changer l'acronyme de AQUISESH par AQICESH

b. Adoption

Brownyn Rice propose l'adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale des 25 et 26 avril 2013.

Guylaine St-Amour seconde.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale des 25 et 26 avril 2013 est adopté.

IV. Présentation des états financiers

Evelina Balut présente les états financiers passés 2013-2014 et ceux en cour 2014-2015 (document joint à la fin du compte rendu de l'Assemblée générale).

Toutes les cotisations concernant l'adhésion des membres de 2014-2015 n'ont pas encore été encaissées. Evelina Balut rappelle que 100 % des revenus de l'Association sont constitués par les cotisations des membres.

Mis à part l'aide financière pour CASFAA, il n'y pas de dépenses majeures prévues pour l'exercice financier 2014-2015.

Juliette Perri rappelle qu'au printemps 2014, les membres de l'AQRAFE s'étaient mis d'accord pour que l'Association participe à hauteur de 2 500 dollars à l'organisation de la conférence de CASFAA au printemps 2015 à l'Université Laval (plus particulièrement pour payer une partie des frais d'interprétariat).

Francis Brousseau mentionne que dans l'éventualité où CASFAA tire des profits de la conférence, il aimerait rembourser le prêt à l'AQRAFE.

Les membres de l'AQRAFE se demandent si, avant de verser l'argent à CASFAA, il était bon d'avoir un détail de la planification financière de la conférence pour savoir quel montant d'argent CASFAA a réellement besoin.

Bronwyn Rice mentionne que l'argent reçu de l'AQRAFE sera perçu par CASFAA comme un don et non pas comme un prêt. Dès lors le don ne pourra pas être remboursé par la suite dans le cas de profit.

Francis Brousseau trouve ce dernier point délicat.

Un membre de l'AQRAFE rappelle que lorsque les membres avaient décidé de participer à hauteur de 2 500 dollars à la conférence de CASFAA, c'était vraiment sous forme de don. Les membres étaient donc à l'aise à l'idée de ne pas avoir de retour d'argent dans le cas où CASFAA tirerait des profits de la conférence. Il s'agissait d'une aide financière ponctuelle et exceptionnelle qui n'est donc pas une dépense récurrente chaque année.

Un membre de l'AQRAFE rappelle aux nouveaux membres de l'Association que CASFAA est le pendant canadien de l'AQRAFE. Les frais d'adhésion à CASFAA et ceux pour la participation à la conférence 2015 qui se déroulera à l'Université de Laval sont disponibles en ligne :

- http://www.casfaa.ca/membership_benefits_Fr.html
- <http://www.acrafe2015.ulaval.ca/>

V. Octroi d'une aide financière de 2 500 \$ pour l'organisation de la conférence CASFAA à l'Université Laval au printemps 2015

L'octroi du don se fera par chèque libellé au nom de l'évènement.

Francis Brousseau rappelle qu'un appel de propositions de conférences va être lancé durant le mois de janvier 2015 et qu'il tiendra informés les membres de l'AQRAFE.

VI. Élection des officiers du Comité exécutif de l'AQRAFE

Juliette Perri rappelle la définition des postes des membres exécutifs de l'AQRAFE et la durée de leur mandat (tel que ce qui est décrit dans la Constitution de l'AQRAFE).

Le poste de Pierre Eclache, Vice-Président aux affaires internes et communication, est à pourvoir, car il quitte l'Association. Aucune candidature n'a été reçue pour ce poste. Juliette Perri rappelle le mandat du poste de Vice-Président aux affaires internes et communication et les enjeux d'un tel poste pour l'Association.

Juliette Perri soulève aussi la problématique liée à son poste de Présidente : Juliette Perri est en effet à ce poste depuis 4 ans, ce qui n'est pas conforme à ce qui est décrit dans les statuts de la Constitution de l'AQRAFE.

Juliette Perri explique le tournant politique pris par l'Association et les choses concrètes mises en place depuis l'entrée à son poste. Elle fait la promotion des avantages à s'impliquer dans le comité exécutif (travail collaboratif, rencontre téléphonique, etc.).

Suzanne Méthé explique qu'elle trouve que c'est intéressant d'être membre de l'AQRAFE parce que cela permet de mieux se positionner par rapport aux enjeux politiques. Par contre, elle explique que dans les cégeps, il y a souvent un seul représentant de l'Aide financière aux études (AFE) et que c'est pourquoi s'impliquer dans le comité exécutif de l'AQRAFE peut représenter une charge de travail importante. De plus, elle pense qu'il faudrait qu'il y ait davantage de thématiques qui concernent les cégeps à l'AQRAFE. Suzanne Méthé rappelle que depuis environ 5 ans, les cégeps se rencontrent deux fois par année pour discuter de problématiques concrètes en lien avec leur réalité.

En tant que Vice-présidente aux affaires collégiales, Suzanne Méthé se fait porte-parole des cégeps et explique que l'Assemblée générale de l'automne n'est pas assez intéressante pour motiver leur participation, parce que les sujets discutés ne répondent pas à leurs besoins. De plus, elle rappelle qu'il n'est pas évident de libérer de son temps quand on travaille dans un cégep pour participer à l'Assemblée générale et que les informations quant à la tenue de l'évènement ont été communiquées trop tardivement. L'Association devrait faire des efforts pour mieux informer en avance les Cégeps de la tenue d'évènements afin qu'ils puissent planifier leur participation.

Juliette Perri rappelle que l'Assemblée générale de l'automne est plus stratégique et plus formelle pour l'Association : on y parle en effet des états financiers, de la vision stratégique et des objectifs de l'Association, on y élit les membres du comité exécutif, etc.

Le colloque du printemps est davantage destiné à la tenue d'ateliers, des conférences (etc.) qui pourraient davantage répondre aux préoccupations des cégeps.

Carole Maltais explique sa réalité dans son établissement d'enseignement. Elle explique qu'elle croit à l'AQRAFE parce que c'est une assemblée où l'on peut s'entraider et qu'elle veut y participer. Cependant il a fallu qu'elle négocie avec ses supérieurs pour pouvoir se libérer et justifier son temps de déplacement (5 heures) et ses dépenses.

Juliette Perri rappelle également les réalités dans le milieu universitaire avec notamment le sujet des coupes budgétaires.

Thérèse Côté explique qu'il est nécessaire qu'il y ait la tenue d'une Assemblée générale et qu'elle pourrait se tenir en une demi-journée. Elle pense qu'il est important de consacrer du temps pour structurer l'Association, de discuter de ses fonctions et de sa compréhension par chacun des membres.

Francis Brousseau mentionne que l'Association permet d'avoir non seulement un poids politique à Québec, mais aussi au sein même de son établissement d'enseignement. Il partage le point de Thérèse Côté et pense que l'Assemblée générale n'est pas très payante au niveau de l'apprentissage, mais qu'elle est nécessaire.

Gilles Godin pense qu'il serait nécessaire de mieux alimenter le contenu de l'Assemblée générale. Il rappelle qu'à l'origine, par exemple, les rapports des comités (comité des partenaires, comité conjoint, comité de dérogation, etc.) étaient présentés à l'AQRAFE lors de la tenue de l'Assemblée générale.

Guylaine St-Amour explique qu'il serait intéressant qu'il y ait des visioconférences pour participer à l'Assemblée générale pour les membres dont la venue à l'évènement occasionne de longs trajets (et donc des dépenses plus conséquentes).

Suzanne Méthé pense que lors de l'Assemblée générale, il devrait y avoir des discussions pour alimenter les comités de l'AFE (tables de discussions et d'échange, partage de préoccupations, etc.).

Gilles Godin explique qu'il aurait été intéressant que les grandes nouvelles politiques de Québec soient partagées au cours de cette Assemblée générale.

Les membres échangent sur les possibilités de changement de la constitution :

- ne pas faire mention de la notion de renouvellement dans le mandat d'un membre de l'exécutif,
- augmenter le nombre de renouvellements d'un à deux voire trois,
- augmenter la durée du mandat.

a. Changement apporté dans la Constitution

Elizabeth Perez propose de changer l'article 5 point 3 de la Constitution pour : « la durée du mandat de chacun d'officiers est d'une durée de deux ans renouvelables deux fois. »

Isabelle Dalcegio seconde la proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b. Président d'élections

Suzanne Méthé propose Yan Martel comme président d'élection.

Tout le monde seconde.

Yan Martel est président d'élections.

c. Élection du poste de Vice-Président(e) aux affaires collégiales

Yan Martel dit que la candidature de Suzanne Méthé a été reçue pour le poste de Vice-Présidente aux affaires collégiales. Yan Martel demande s'il y a d'autres membres intéressés à ce poste ou si d'autres membres ont quelqu'un à suggérer.

En l'absence d'autres candidats potentiels, à l'unanimité est élue Suzanne Méthé au poste de Vice-Présidente aux affaires collégiales pour son deuxième mandat d'une durée de deux ans.

d. Élection du poste de Vice-Président(e) aux finances

Yan Martel dit qu'aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Vice-Président(e) aux finances.

Thérèse Côté propose Evelina Balut.

Francis Brousseau rappelle qu'Evelina Balut est également représentante du Québec à CASFAA.

Evelina Balut accepte la proposition.

À l'unanimité est élue Evelina Balut au poste de Vice-présidente aux finances pour son deuxième mandat d'une durée de deux ans.

e. Élection du poste de Président(e)

Yan Martel dit que la candidature de Juliette Perri a été reçue pour le poste de Présidente. Yan Martel demande s'il y a d'autres membres intéressés à ce poste ou si d'autres membres ont quelqu'un à suggérer.

En l'absence d'autres candidats potentiels, à l'unanimité est élue Juliette Perri au poste de présidente pour son dernier mandat d'une durée de deux ans.

f. Élection du poste de Vice-Président(e) aux affaires internes et communication

Yan Martel dit qu'aucune candidature n'a été reçue pour le poste de Vice-Président(e) aux affaires internes et communication.

Isabelle Dalceggio propose Danielle Renaud.

Danielle Renaud accepte la candidature.

À l'unanimité est élue Danielle Renaud au poste de Vice-présidente aux affaires internes et aux communications pour une durée d'un an.

VII. Motions de remerciements : Lise Blanchette et Pierre Eclache

Juliette Perri lit la motion de remerciements à Lise Blanchette. Guylaine St-Amour propose la motion de remerciement qui est appuyée par Francis Brousseau. Juliette Perri demande le vote. Personne ne se prononce. À l'unanimité la motion de remerciement est votée.

Juliette Perri lit la motion de remerciements à Pierre Eclache. Evelina Balut propose la motion de remerciements qui est appuyée par Yan Martel. À l'unanimité la motion de remerciements est votée.

VIII. Préoccupation des bureaux d'aide financière vis-à-vis de l'Aide financière

a. Nouvelle entente de collaboration

Une nouvelle entente de collaboration est en train d'être travaillée au Ministère. Différents comités ont travaillé sur cette nouvelle entente. Les irritants pour les universités ont été supprimés. La nouvelle entente est sensiblement la même que celle déjà en vigueur.

b. Confirmation des renseignements scolaires (CRS)

Suite à la note envoyée par l'AQRAFE au Ministère concernant les problématiques des CRS, le Ministère devait communiquer sa décision le 22 septembre 2014. Or Francis Brousseau et Gilles Godin nous informent que ce dossier est en suspens, car la sous-ministre a mobilisé toutes les ressources informatiques du Ministère pour rendre possible l'envoi des pièces justificatives accompagnant les demandes AFE par voie numérique.

On nous apprend que Mario Godin va prendre en charge la gestion des pilotes informatiques à l'AFE.

c. Comité conjoint

Suzanne Méthé explique que ce sont les directeurs de la vie étudiante qui représentent les cégeps au comité conjoint. Suzanne Méthé pense que ces représentants ne consultent pas assez le personnel travaillant dans les bureaux d'aide financière pour défendre leur point lors du comité.

Suzanne Méthé aimerait donc qu'un membre des bureaux d'aide financière des cégeps soit présent sur le comité conjoint.

Gilles Godin mentionne que le comité conjoint vient d'être renouvelé.

Suzanne Méthé pourrait faire valoir ses recommandations par le biais de Gilles Godin qui est le représentant de l'AQRAFE au comité conjoint.

Levée de l'Assemblée générale pour la pause déjeuner. Reprise de l'Assemblée générale.

d. Position de l'Association

L'AQRAFE s'est fait un nom auprès de l'AFE en travaillant sur plusieurs dossiers et problématiques qu'elle a soulevées et défendues (temps plein l'été, CRS, certificat de garantie, etc.) et pour lesquelles elle a développé une expertise.

Les questions suivantes sont posées :

- Comment en tant qu'Association, peut-on encore plus se positionner ?
- Est-ce que chaque année ou tous les deux ans, il y a des objectifs, un plan stratégique ?
La réponse est non, car il y a des aléas ponctuels non prévus. L'Association est toujours tributaire des Programmes d'aide financière qui changent constamment. Les membres soulèvent des dossiers ad hoc qui font face à une réalité ponctuelle.
- Comment sont priorisés les problèmes ?
Les problèmes sont priorisés en fonction de leur étendue (si le problème touche tous les établissements ou non). De plus, chaque problème défendu dépend du contexte : coupe budgétaire, chantier sur l'AFE, etc.
- Les établissements d'enseignement sont-ils considérés comme partenaires ?
Thérèse Côté explique que les établissements d'enseignement sont le prolongement de l'AFE et que la communication est le nerf de la guerre. Les deux entités devraient avoir un discours cohérent qui se tient. Or tout n'est pas parfait et il y a toujours des améliorations à apporter. Il est nécessaire de considérer l'AFE comme étant un partenaire pour avoir une écoute.
Francis Brousseau pense qu'il serait important de mieux utiliser les outils existants à l'AQRAFE pour favoriser une meilleure communication entre ses membres.
Caroline Maltais pense que la dynamique n'est pas la même aujourd'hui qu'il y a deux ans : Caroline Maltais explique qu'elle veut bien aider l'étudiant et ainsi être le prolongement de l'AFE, mais dès lors comment doit-elle faire lorsqu'il y a des vides de la part de l'AFE et des questions auxquelles elle ne sait pas répondre.

e. Climat de coupure

Suzanne Méthé relate la rencontre des Cégeps avec Mario Godin au printemps passé.

Cet automne, les cégeps ont dû faire face à des problématiques majeures :

- Délais de numérisation
- Délais de traitement
- Impossibilité de donner des priorités dans le traitement des dossiers au Ministère
- Temps d'attente sur la ligne des partenaires

Tout cela a été occasionné par des coupes budgétaires au Ministère qui ont, de manière générale, engendraient une importante charge de travail et une fatigue sur le personnel des cégeps. Suzanne Méthé souhaiterait transmettre ces dernières préoccupations au Ministère.

Juliette Perri informe l'AQRAFE qu'à l'UQAM, la direction a décidé que le bureau d'aide financière ne traiterait plus les dossiers en profil 3. Le service offert dans les établissements d'enseignement est une décision propre à chaque établissement.

Francis Brousseau pense que la situation est mieux qu'elle l'a déjà été. Il s'interroge sur ce que nous pouvons faire pour nous entraider si la situation ne s'améliore pas. Pourquoi, par exemple, ne pas instaurer une entraide entre les membres de l'AQRAFE par téléphone dans le traitement des dossiers ?

Gilles Godin nous informe que le Ministère a diminué ses effectifs de vingt pour cent (un employé sur cinq a été coupé). Il mentionne que depuis l'implantation de Contact, un nombre important de dossiers n'est plus

problématique ce qui a eu pour conséquence de diminuer fortement l'achalandage dans les bureaux d'aide financière.

Thérèse Côté indique que le Ministère travaille sur la décentralisation, mais elle explique que pour un poste supprimé au Ministère, c'est autant de postes qui doivent être créés dans les établissements d'enseignement. Dans ce climat de coupure, Thérèse Côte réitère le fait qu'il faut travailler pour l'AFE tout en prenant soin de son personnel. Le gestionnaire de l'établissement d'enseignement doit donner tous les outils et les bonnes directives pour bien répondre aux étudiants.

f. Profil 3

Des rumeurs au Ministère font échos que des changements dans les profils 3 vont avoir lieu. Cependant, le statut de profil 3 serait conservé. Certaines formations dispensées par le Ministère pour l'acquisition du statut de profil 3 pourraient être annulées.

g. Faciliter le contact et l'entraide

Les membres de l'AQRAFE sont tous d'accord pour mettre en place une communauté de bonnes pratiques et un meilleur réseautage entre les membres.

Un wiki existe, mais il est sous-utilisé. Pourtant c'est un moyen de communication idéal comme le souligne Danielle Renaud.

Un processus d'entraide pourrait voir le jour : contacter des membres selon des plages horaires définies pourrait être une source d'aide appréciée pour certains établissements intéressés.

Guylaine St-Amour explique que l'AQICESH a développé un guide du conseiller en situation de handicap et que cela pourrait être une idée également pour l'AFE.

Le Comité exécutif décide qu'une rencontre va être planifiée pour discuter de ce dossier.

VIII.a. Participation des Cégeps à l'AQRAFE

Point déjà discuté au paragraphe III.

IX. Levée de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale a été levée à 15h.